

EDF au capital de 2 084 365 041 euros
Siège social : 22-30 avenue de Wagram
Paris 8ème
RCS : Paris B552 081 317 - SIRET : 55208131723309
N° de TVA intracomm : FR 03 552 081 317

FACTURE d'électricité tarif bleu

Urgence dépannage électricité : 0596 39 82 05

Nous contacter, accéder et gérer son contrat (24h/24, 7j/7)
Par internet : www.edf.mq rubrique « Mon Espace Client »
Depuis votre mobile : Application EDF DOM & Corse
Autres contacts
Par téléphone : 05 96 59 23 70 (coût d'un appel local)
Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 7h à 15h
Mardi de 7h à 12h
Par courrier : EDF Agence Clientèle Professionnels
BP 1103 - 97248 Fort de France

SAS SOUSTREM
IMMEUBLE BELLEVUE
24 RUE SCHOELCHER
97200 FORT DE FRANCE

Vos références :
- pour tout contact : 2620000235600
- pour tout paiement : 262 0 0000285963 0010588739

contrat n° 291148
client titulaire SAS SOUSTREM
espace de livraison 24 RUE SCHOELCHER IMMEUBLE BELLEVUE FORT DE FRANCE

facture n° 10588749E du 18/12/2023
électricité du 17/10/2023 au 17/12/2023 : 6 004 kWh
calculés sur la base d'index estimés (détails au verso)

offre tarif bleu
service base
puissance souscrite 12 kVA
réglage de la protection 60 A
type de compteur AMM
services optionnels e-facture e.equilibre pro

total HT	1 236,06 €
TVA	103,34 €
autres taxes	30,29 €
total TTC	1 369,69 €

Ce montant sera prélevé à partir du 02/01/2024

historique de consommation
Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	févr 23	avr 23	juin 23	août 23	oct 23	déc 23
base	5 219	5 001	5 174	6 072	6 328	6 004

Date approximative du prochain relevé 17/01/2024
Date approximative de la prochaine facture ... 22/02/2024

rappel de vos coordonnées bancaires
Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.
Nom du titulaire : SOUSTREM
IBAN (RIB International) : FR76 1010 7004 02XX XXXX XXXX X60 BIC : BREDFRPPXXX

1 Contrat EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire. Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée (en kWh). Il peut s'agir d'une consommation réelle ou calculée sur la base d'une estimation (les chiffres sont alors en italique). Pour être systématiquement facturé d'après votre consommation réelle, souscrivez au service gratuit de « relevé confiance ».

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir.

Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF - CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

part fixe		€/ an	montant en €
abonnement du 19 décembre 2023 au 18 février 2024 (puissance souscrite de 12 kVA - 2 mois)		220,80	36,80

part variable		c€ / kWh	montant en €
postes tarifaires			
du 17/10/2023 au 17/12/2023			
consommations	63 829	69 833	1
			6 004
			19,9744
			1 199,26

total HT			1 236,06
----------	--	--	----------

Taxes et contributions		assiette	taux	montant en €
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)	6 004	0,001 €/ kWh		6,00
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)	25,81	21,93 %		5,66
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) réduite	42,46	2,10 %		0,89
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 205,26	8,50 %		102,45
Octroi de mer régional	1 241,72	1,50 %		18,63
Octroi de mer	1 241,72	0,00 %		0,00
total TTC				1 369,69

communication

Pour l'envoi de vos chèques énergie : EDF TSA 81401 - 87014 LIMOGES Cedex 1

- part acheminement HT: 288,18 €
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 21,93 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcf, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.mq. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.

En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Martinique par courrier à edf-martinique-serviceconsommateurs@edf.fr, ou par courrier à EDF Martinique Service Consommateurs CS 80106 97201 Fort de France CEDEX. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur mediateur.edf.fr. Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier à Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09.

Les tarifs ont évolué au 1er août 2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet www.edf.mq

références internes : 285 962 / 00000492

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée. Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie. Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur : pour vous assurer de l'exactitude de votre facture, il vous est conseillé de vérifier ce chiffre avec celui indiqué sur votre compteur au moment où vous recevez votre facture. Si le chiffre indiqué par votre compteur est supérieur ou égal au nouvel index de votre facture cela démontre que la facture reflète la réalité de votre consommation. Dans le cas contraire et si l'écart est important, vous devez noter le chiffre de votre compteur et vous rapprocher du service Client EDF.

2 Taxes et contribution

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son taux est fixé dans le cadre d'une loi de finances. Elle est reversée au budget général de l'État.

- CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au montant HT de la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières).

- L'OM (Octroi de Mer) et l'OMR (Octroi de Mer Régional) sont des taxes sur les produits importés dans les DROM et sur les ventes de biens produits localement. Elles s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées à l'administration des douanes.

- La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'État. Elle s'applique sur 100% de la facture y compris les taxes (hors OM/ OMR et la TVA elle-même).

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat. Est indiquée la période pendant laquelle vous pouvez communiquer à EDF vos index auto-relevés pour que votre prochaine facture soit basée sur votre consommation réelle. Vous y retrouverez également les informations utiles pour payer votre facture.